



More control is needed of police data bases

Strasbourg, 15.12.2008 - "The use of fingerprints, cellular samples and DNA profiles in our criminal justice systems is undeniable when determining innocence or guilt. But caution still needs to be taken when we decide on whose data should be stored in police data bases and for how long", says Thomas Hammarberg in his latest Viewpoint. Noting that only the UK allows the indefinite retention of fingerprint and DNA material in respect of any unconvicted person and regardless of the seriousness of the offence, the Commissioner underlines that "clear rules are needed to avoid the risk of abuse."

Pour un contrôle accru des fichiers de police

Strasbourg, 15.12.2008 – « L'intérêt des empreintes digitales, des échantillons cellulaires et des profils ADN pour innocenter une personne ou établir sa culpabilité est incontestable. La plus grande prudence s'impose toutefois lorsqu'il s'agit de décider des cas dans lesquels les données devraient être conservées par la police et pour combien de temps», déclare Thomas Hammarberg dans son dernier *Point de vue*. Observant que seul le Royaume-Uni autorise la rétention illimitée des empreintes digitales et de l'ADN de toute personne, non condamnée, et quelle que soit la gravité de son délit, le Commissaire ajoute que « des règles claires sont nécessaires pour prévenir les risques d'abus. »

ED229b08